



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
16 mai 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Instance permanente sur les questions autochtones

#### Deuxième session

New York, 12-23 mai 2003

Point 3 de l'ordre du jour

**Thème de la session : « Les enfants et la jeunesse autochtones »**

### **Résumé du Président concernant les travaux du groupe de travail et débat de haut niveau sur les enfants et la jeunesse autochtones**

#### **Membres du Groupe de travail**

1. Mme Nina Pacari Vega, Ministre des affaires étrangères de l'Équateur, a présenté les membres du groupe de travail, notant l'importance de l'identité des peuples autochtones et du transfert de leur action de la scène sociale à la scène politique. Évoquant les problèmes auxquels les peuples autochtones se heurtaient, notamment le racisme, la discrimination et la marginalisation, elle a souligné que la Décennie internationale des populations autochtones n'avait pas atteint ses objectifs et qu'il fallait envisager d'en organiser une seconde. Reconnaître et respecter les identités, les langues et le savoir traditionnel autochtones donneraient de la force aux peuples autochtones. Les enfants et la jeunesse autochtones devaient être associés à l'élaboration des politiques qui les concernaient. Mme Pacari Vega a souligné que l'Instance permanente devait s'employer à faire des droits de l'enfant une réalité pour les enfants et la jeunesse autochtones.

2. M. Jaap Doek, Président du Comité des droits de l'enfant, a noté que les dispositions de l'article 30 de la Convention relative aux droits de l'enfant étaient pratiquement analogues à celles de l'article 27 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, à une différence importante près : l'article 30 de la Convention mentionnait expressément l'enfant autochtone. Le Comité accordait une attention particulière aux droits des enfants autochtones qui étaient souvent victimes de discrimination dans les domaines éducatif et social. Il tiendrait une journée des enfants autochtones le 19 septembre 2003, à Genève. Cette journée spéciale visait à mettre au point des politiques et des programmes qui seraient soumis à la communauté internationale et aux communautés nationales, pour examen. M. Doek a également préconisé l'organisation d'une seconde décennie en faveur des peuples autochtones.

3. Mme Ida Nicolaisen a noté que l'Instance avait placé les enfants autochtones au premier rang de ses préoccupations pendant la deuxième session. Protéger les



enfants et la jeunesse autochtones, et le potentiel qu'ils représentaient, c'était protéger l'avenir de l'humanité. Mme Nicolaisen a fait observer que la jeunesse autochtone était pleine de ressources et qu'il incombait à la société d'éliminer les barrières structurelles qui empêchaient cette jeunesse de s'épanouir. La question de la jeunesse autochtone était omniprésente dans tous les domaines auxquels l'Instance s'intéressait, et elle exigeait une coopération entre tous les organismes des Nations Unies. Mme Nicolaisen a souligné la nécessité de disposer de données désagrégées sur la jeunesse autochtone pour que l'Instance permanente, le système des Nations Unies et les gouvernements puissent identifier les blocages et élaborer des stratégies en vue de les éliminer. Elle a prié instamment la Banque mondiale, qui possédait une mine de données désagrégées, de prendre l'initiative de la coopération avec d'autres organismes compétents des Nations Unies afin d'établir des rapports par pays qui seraient très utiles et donneraient des exemples de l'interface entre enfants autochtones et obstacles structurels. Mme Nicolaisen a noté que la jeunesse autochtone partait de plus en plus dans les villes où elle se heurtait à de très nombreux problèmes. Elle a recommandé que le système des Nations Unies réalise une étude des cadres juridiques et des programmes sociaux existants en prenant comme fil conducteur la situation de l'enfant autochtone dans les zones urbaines. Elle accueillerait avec satisfaction la nomination par les organisations mondiales de peuples autochtones d'un ambassadeur itinérant pour les enfants et la jeunesse autochtones. Les peuples autochtones étaient les gardiens d'une grande partie du riche patrimoine culturel de la planète. Pour que le monde préserve cet héritage, les jeunes autochtones devaient avoir la possibilité de vivre leur culture.

4. Mme Elizabeth Garret, représentante de la jeunesse autochtone, a noté que les droits de l'enfant autochtone étaient protégés lorsque les droits des peuples autochtones étaient protégés. La jeunesse autochtone avait tiré les leçons de l'expérience de ses prédécesseurs dans le système des Nations Unies et connaissait bien les divers instruments relatifs aux droits de l'homme. Faute d'un financement régulier, il lui était difficile de participer à l'action nationale et internationale. Mme Garret a noté que de jeunes autochtones jouaient désormais un rôle consultatif auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). La collecte de données sur la jeunesse autochtone demeurait problématique. Les jeunes autochtones devaient avoir des priorités et recevoir une éducation et une formation adaptées à leur culture. Le mentorat par des anciens expérimentés ou d'autres jeunes était un moyen utile de leur venir en aide. Mme Garret a noté que les États-Unis d'Amérique et la Somalie restaient les seuls États Membres de l'Organisation des Nations Unies à ne pas avoir ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et elle a exprimé l'espoir que ces pays remédieraient à cette situation. La création de capacités et la reconnaissance de l'autodétermination étaient de bonnes stratégies pour donner un avenir à la jeunesse autochtone.

5. M. Nils Kastberg (Fonds des Nations Unies pour l'enfance – UNICEF) a souligné que les enfants et la jeunesse autochtones étaient marginalisés dans bien des domaines où d'autres bénéficiaient d'une protection. Ils restaient souvent cachés dans les statistiques relatives aux moyennes nationales. Le droit à la non-discrimination et d'autres droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant devaient devenir une réalité pour l'enfant autochtone. Les enfants avaient droit à un environnement qui les protège, à l'accès aux services de base dans des conditions d'égalité et à la participation à la vie de la société. L'UNICEF faisait du

principe de non-discrimination l'un des grands axes de son action mais à son avis il restait encore beaucoup à faire.

6. M. Lee Swepston (Organisation internationale du Travail – OIT) a parlé des pires formes de travail des enfants et d'autres facteurs qui avaient des incidences considérables sur les enfants autochtones. L'approche de l'OIT était fondée sur les droits. La Convention No 169 de l'OIT concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants se référait expressément aux enfants autochtones en ses articles 26, 27, 28 et 29. La réalité autochtone était rarement reflétée dans les données non désagrégées.

7. M. Jones Kyazze (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture – UNESCO) a noté que, pour cette organisation, les questions relatives aux peuples autochtones intéressaient tous les secteurs et étaient au coeur de l'action menée dans les domaines de la culture, des sciences sociales et humaines et du respect des droits de l'homme. L'éducation était l'un des principaux objectifs de la Décennie internationale des populations autochtones et l'une des principales missions que l'UNESCO s'était données.

8. M. Jackie Simms (Organisation mondiale de la santé – OMS), parlant des risques liés à l'environnement, a indiqué que l'eau utilisée dans les ménages, l'assainissement et la pollution interne et externe étaient les principaux risques que courait l'enfant autochtone. Ces risques étaient multiples et devaient être combattus là où l'enfant passait le plus clair de son temps, à savoir à la maison et à l'école. Les enfants et les communautés autochtones étaient particulièrement exposés en raison du manque d'infrastructure communautaire et d'accès à des services de base, notamment à de l'eau salubre, à des services d'assainissement et à un logement adéquat. Pour participer demain à la vie de la société, l'enfant autochtone devait être en bonne santé aujourd'hui.

#### **Membres de l'Instance permanente**

9. M. Marcos Matias Alonso a souligné que la Convention relative aux droits de l'enfant et les deux protocoles facultatifs s'y rapportant devaient être ratifiés par tous les pays. Il a relevé des questions qui commençaient à se poser, par exemple le travail des enfants qui devenait une autre forme d'esclavage. Les conflits qui faisaient des autochtones des réfugiés et des immigrants contribuaient à la vulnérabilité de l'enfant autochtone. Pour M. Alonso le phénomène des enfants soldats ou des violences sexuelles ou physiques infligées à des enfants était préoccupant. Les droits à l'éducation et à la santé étaient encore déniés à un grand nombre d'enfants autochtones. M. Alonso a recommandé la mise en place d'un programme interorganisations pour trouver des solutions aux questions qui concernaient les enfants autochtones. Par ailleurs, il fallait à son avis saluer les mesures prises par divers États Membres en faveur des enfants autochtones.

10. M. Willie Littlechild a souligné l'importance du sport, du développement physique et des jeux, qui faisaient partie de l'éducation et étaient mentionnés dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Mme Mililani Trask a demandé des conseils à l'UNICEF sur la manière d'affiner la collecte des données effectuées par le Fonds en vue de disposer d'une analyse plus détaillée de la situation. Mme Qin a noté l'importance de la jeunesse pour l'avenir et souligné qu'il ne fallait pas laisser les cultures autochtones s'éteindre. Elle a ajouté que l'Instance devait renforcer sa coopération avec d'autres organismes afin de donner une large base à l'action.

Mme Njuma Ekundanayo a ajouté que l'on travaillait sur la base d'estimations plutôt que de statistiques en raison de la marginalisation des peuples autochtones et du manque de données désagrégées. Les guerres, la famine et la maladie, étaient au nombre des facteurs qui transformaient les peuples autochtones en minorités.

### **États Membres**

11. Pour le Mexique, il fallait adopter des approches novatrices de ces questions, à la fois holistiques et complémentaires. Le Mexique avait aussi enregistré des échecs dans ce domaine mais il voulait aller de l'avant en utilisant des stratégies nouvelles. Un certain nombre d'États Membres ont fait valoir qu'ils souhaitaient sincèrement chercher des solutions aux problèmes qui se posaient aux enfants et à la jeunesse autochtones en collaboration avec les peuples autochtones et ils ont signalé des projets intéressants la jeunesse qui avaient donné de bons résultats dans diverses régions. Un certain nombre d'États ont également relevé les succès obtenus dans les domaines de la santé et de l'éducation et la nécessité de promouvoir l'utilisation de bonnes pratiques. Le Brésil a fait état de bons résultats dans le domaine démographique et la Finlande a évoqué la revitalisation des aptitudes linguistiques et l'utilisation de programmes d'étude adaptés aux cultures autochtones.

### **Le système des Nations Unies**

12. L'UNICEF a noté que les gouvernements devaient recueillir les données primaires concernant les peuples autochtones pour que les organismes des Nations Unies puissent en tirer parti. Pour l'OIT, le système des Nations Unies avait adopté une approche de ces questions qui reposait sur la collaboration. L'UNESCO a parlé de l'intégration de jeunes autochtones dans un certain nombre de ses instances. L'OMS s'est félicitée du travail effectué au niveau interinstitutions et du fait que les peuples autochtones y participaient.

### **Organisations de peuples autochtones**

13. Anna Pinto, Centre pour l'organisation, la recherche et l'éducation, a noté que les enfants autochtones avaient les mêmes problèmes que les autres enfants mais que ces problèmes étaient plus aigus et leurs incidences sur les enfants autochtones plus graves. La mondialisation avait des répercussions sur les enfants autochtones, entre autres en encourageant des modes de vie, comme la restauration rapide, qui n'étaient pas en harmonie avec les croyances autochtones. Trop souvent, l'argent consacré à une action utile n'était rien par rapport à celui qui allait à la destruction de l'environnement et autres activités néfastes. D'autres intervenants autochtones ont évoqué les taux préoccupants de suicide (Premières Nations du Canada), la surreprésentation de la jeunesse autochtone dans les prisons, les jeunes victimes d'exploitation sexuelle (Elders Caucus), l'assassinat de femmes autochtones (Women's Caucus, Canada), la nécessité pour les jeunes de diriger leur énergie et leur créativité vers des activités artistiques (Conseil mondial des églises), la violence contre les peuples autochtones (Coordinadora de Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica – COICA), les enfants volés (Conseil indien des populations autochtones tribales – CISA), la nécessité impérieuse de dispenser une éducation dans la langue natale en respectant la culture, ainsi que des questions telles que la toxicomanie, l'érosion culturelle et l'avenir à assurer aux jeunes autochtones. Un représentant du Canada a évoqué le problème de l'incidence élevée de la foetopathie alcoolique qui était trois fois plus répandue chez les enfants

autochtones que dans le reste de la population. Les taux de suicide parmi les jeunes autochtones donnaient à penser que ceux-ci estimaient avoir plus de raisons de mourir que de vivre. Un grand nombre d'organisations de peuples autochtones ont parlé de questions qui concernaient les enfants et la jeunesse, par exemple les maladies endémiques, la toxicomanie, le dysfonctionnement familial, la violence, la surreprésentation en prison, le suicide des jeunes et l'éducation qui n'était pas adaptée à la culture. Un grand nombre d'entre elles ont également évoqué des solutions possibles – appui aux jeunes dans la famille, possibilités d'emploi et fourniture de services culturellement adaptés dans des domaines tels que l'éducation, la formation et la santé. Le United Rider and Run 2004, marquerait le début du Sommet international des Anciens, et tous étaient invités à participer à cette manifestation.

### **Résumé**

14. Mme Ida Nicolaisen, membre de l'Instance en charge des enfants et de la jeunesse autochtones, a noté que les organismes du système des Nations Unies devaient coopérer et collaborer et souligné que les gouvernements ne devaient pas compartimenter et marginaliser les peuples autochtones. Elle a également relevé l'insuffisance des lois, des programmes et des fonds visant à remédier aux inégalités, notamment à celles dont étaient victimes les jeunes, qui représentaient l'avenir. Elle a souligné la nécessité de rationaliser les politiques et d'axer les programmes sur les enfants et la jeunesse, ainsi que de faciliter la participation des adolescents à la vie de la société. Enfin, elle a relevé le bon travail qui avait été fait – projets d'appui à la jeunesse et éducation adaptée aux peuples autochtones – ainsi que les bonnes pratiques utilisées à cette fin, et elle a fait valoir que ce travail devait être renforcé et accéléré.

---